
NOUS CONTACTER

Votre Agent Général
EI SEJOURNE JEROME

35 AV BIOCHAUD
85300 CHALLANS

☎ 02 51 68 11 70
@ agence.sejourne@axa.fr

N° ORIAS 07 005 684 (JEROME SEJOURNE)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

SAS JARDINS DE VENDEE
71 ROUTE DE SAINT GILLES
85190 AIZENAY

LE LUNDI 6 JANVIER 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
1883181104

Votre contrat
0000010072365904

Date d'effet
01/01/2018

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :
SAS JARDINS DE VENDEE
71 ROUTE DE SAINT GILLES
85190 AIZENAY

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010072365904** ayant pris effet le **01/01/2018**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :
PAYSAGISTE, CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS, AVEC ELAGAGE D'ARBRES EN
HAUTEUR.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-
delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 06/01/2025

Mathieu Godart

Directeur Général IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u>	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat